



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des personnels administratifs,
technique, sociaux et de santé**

**Rectorat
DPATSS 2**

Affaire suivie par :
Hakima Ancer
Tél : 04 72 80 61 44
Mél : dpats@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
69007 Lyon

Le Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles 352-1 à 352-6 ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié, concernant l'emploi des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat.

ARRETE

ARTICLE 1er - La composition de la commission chargée d'émettre un avis sur le recrutement par la voie contractuelle des travailleurs handicapés dans les corps susvisés ouvert au titre de l'année 2023/2024 est fixée ainsi :

- Madame Hakima Ancer, directrice des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, présidente ;
- Madame Patricia Lacroix, Infirmière conseillère technique départementale, service de promotion de la santé en faveur des élèves ;
- Madame Sandrine Cornut, responsable du pôle des affaires médicales et correspondante handicap de l'académie ;

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé au bulletin d'informations rectorales.

Fait à Lyon, le 9 mai 2023

Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
Directrice des ressources humaines

Stéphanie De Saint Jean